

celle de l'église de Saint-Marcel, — près de Saint-André, — etc., que saint Jubin avait données à la communauté de Saint-Ruf, du conseil et de l'autorité dudit archevêque Hugues, alors évêque de Die et légat du pape dans ce pays. Il ne paraît pas que l'intervention de Hugues I^{er} ait terminé toutes les difficultés ; en effet, M. Guigue, dans ses *Fiefs et paroisses de l'arrondissement de Trévoux*, nous apprend que le pape Lucius III, en 1183, confirma la paroisse de Saint-André de Corey à l'abbaye de l'Île-Barbe, et conserva au prieur de la Platière le droit de nommer à la cure. M. J. Chevalier, dans ses notes, cite une bulle du pape Innocent VIII, du 30 août 1488, qui reconnaît la propriété de l'ordre de Saint-Ruf sur les chapelles de Saint-André de Corey et de Saint-Marcel, *sancti Andreæ et sancti Marcelli*. Si ces diverses chartes se contredisent un peu, il ressort au moins de leur examen que les chanoines de Saint-Ruf jouissaient de certains droits dans la paroisse et les environs de Saint-André de Corey. Aureste, leur souvenir demeurerait attaché à cette commune dans l'appellation de l'*Etang de la Platière*, qui vient d'être desséché pour donner passage au chemin de fer des Dombes (1).

III.

La ville s'étant étendue sur les rives de la Saône, la chapelle de Sainte-Marie devint une paroisse, et son enceinte ne suffisant plus à la population, il fallut nécessairement songer à sa reconstruction. On enleva probable-

(1) J'ai connu le propriétaire de cet étang : M. A. Petit, ancien fabricant et agent de change, décédé à Lyon en 1866.